## Informations de base

| | |
|---|---|
| **2014/0039(NLE)**<br><br>NLE - Procédures non législatives<br>Décision | Procédure terminée |
| Accord de stabilisation et d'association CE/Serbie: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole<br><br>**Subject**<br><br>6.20.03 Accords et relations commerciales et économiques bilatérales<br>6.40.03 Relations avec l'Europe du Sud-est et les Balkans<br>6.40.15 Politique européenne de voisinage<br><br>**Zone géographique**<br><br>Serbie, à partir de 06/2006 | |

## Acteurs principaux

Parlement européen

| Commission au fond | Rapporteur(e) | Date de nomination |
|---|---|---|
| AFET Affaires étrangères | MCALLISTER David (PPE) | 22/09/2014 |
| | Rapporteur(e) fictif/fictive<br><br>FAJON Tanja (S&D)<br><br>VAJGL Ivo (ALDE)<br><br>RANSDORF Miloslav (GUE/NGL)<br><br>CASTALDO Fabio Massimo (EFDD) | |

| Commission au fond précédente | Rapporteur(e) précédent(e) | Date de nomination |
|---|---|---|
| AFET Affaires étrangères | | |

| Commission pour avis | Rapporteur(e) pour avis | Date de nomination |
|---|---|---|
| INTA Commerce international | La commission a décidé de ne pas donner d'avis. | |
| AGRI Agriculture et développement rural | La commission a décidé de ne pas donner d'avis. | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | PECH Pêche | La commission a décidé de ne pas donner d'avis. | |

| Commission pour avis précédente | Rapporteur(e) pour avis précédent(e) | Date de nomination |
|---|---|---|
| INTA Commerce international | | |

| | |
|---|---|
| Conseil de l'Union européenne | |
| Commission européenne | |

| DG de la Commission | Commissaire |
|---|---|
| Voisinage et négociations d'élargissement | FÜLE Štefan |

## Evénements clés

| Date | Evénement | Référence | Résumé |
|---|---|---|---|
| 14/02/2014 | Document préparatoire | COM(2014)0076 | Résumé |
| 24/03/2014 | Publication de la proposition législative | 06682/2014 | Résumé |
| 14/07/2014 | Annonce en plénière de la saisine de la commission | | |
| 11/06/2015 | Vote en commission | | |
| 16/06/2015 | Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique | A8-0189/2015 | Résumé |
| 08/07/2015 | Décision du Parlement | T8-0254/2015 | Résumé |
| 08/07/2015 | Résultat du vote au parlement | | |
| 20/07/2015 | Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement | | |
| 20/07/2015 | Fin de la procédure au Parlement | | |
| 29/07/2015 | Publication de l'acte final au Journal officiel | | |

## Informations techniques

| | |
|---|---|
| **Référence de la procédure** | 2014/0039(NLE) |
| **Type de procédure** | NLE - Procédures non législatives |
| **Sous-type de procédure** | Approbation du Parlement |
| **Instrument législatif** | Décision |
| **Base juridique** | Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 217<br>Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 218-p6a<br>Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 218-p8-a2 |
| **Autre base juridique** | Règlement du Parlement EP 165 |
| **État de la procédure** | Procédure terminée |

| | |
|---|---|
| **Dossier de la commission** | AFET/8/00374 |

**Portail de documentation**

**Parlement Européen**

| Type de document | Commission | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|---|
| Projet de rapport de la commission | | PE544.399 | 21/04/2015 | |
| Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique | | A8-0189/2015 | 16/06/2015 | Résumé |
| Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique | | T8-0254/2015 | 08/07/2015 | Résumé |

**Conseil de l'Union**

| Type de document | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|
| Document annexé à la procédure | 06681/2014 | 24/03/2014 | |
| Document de base législatif | 06682/2014 | 24/03/2014 | Résumé |

**Commission Européenne**

| Type de document | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|
| Document annexé à la procédure | COM(2014)0075 | 14/02/2014 | |
| Document préparatoire | COM(2014)0076 | 14/02/2014 | Résumé |
| Pour information | COM(2014)0077 | 14/02/2014 | |

**Informations complémentaires**

| Source | Document | Date |
|---|---|---|
| Commission européenne | EUR-Lex | |

**Acte final**

Décision 2015/1292
JO L 199 29.07.2015, p. 0001 Résumé

# Accord de stabilisation et d'association CE/Serbie: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole

2014/0039(NLE) - 14/02/2014

OBJECTIF : conclure un protocole à l'accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Serbie, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : le 24 septembre 2012, le Conseil a autorisé la Commission à ouvrir des négociations avec la Serbie au nom de l'Union européenne, de ses États membres et de la Croatie afin de conclure un protocole à l'accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Serbie, d'autre part, en vue de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

Ces négociations ont abouti au paraphe du protocole, 10 décembre 2013.

Il convient maintenant de conclure le protocole au nom de l'Union européenne.

BASE JURIDIQUE : articles 217 et article 218, par. 6, point a) i) et par. 8, 2ème al. du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) ainsi que l'acte d'adhésion de la Croatie.

N.B. : pour la conclusion du protocole au nom de la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA), la Commission propose au Conseil de donner son approbation, conformément à l'article 101, deuxième alinéa, du traité instituant la CEEA.

CONTENU : avec la présente proposition, il est prévu d'inviter le Conseil à adopter une décision visant à approuver, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, un protocole à l'accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Serbie, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

Le texte du protocole est joint à la proposition.

Une décision parallèle est proposée pour la signature et l'application provisoire du protocole au nom de l'Union européenne.

# Accord de stabilisation et d'association CE/Serbie: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole

2014/0039(NLE) - 24/03/2014 - Document de base législatif

OBJECTIF : conclure un protocole à l'accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Serbie, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : conformément à une décision du Conseil, le protocole à l'accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Serbie, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne, a été signé, sous réserve de sa conclusion.

La conclusion du protocole fait l'objet d'une procédure distincte pour ce qui est des questions relevant de la compétence de la Communauté européenne de l'énergie atomique.

Il convient maintenant de conclure le protocole au nom de l'Union européenne.

CONTENU : avec la présente proposition, il est prévu d'appeler le Conseil à approuver au nom de l'Union européenne, le protocole à l'accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et leurs États membres d'une part, et la Serbie, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

Pour connaître le détail des objectifs du protocole, se reporter au résumé de la *proposition législative initiale de la Commission daté du 14/02/2014*.

# Accord de stabilisation et d'association CE/Serbie: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole

2014/0039(NLE) - 14/02/2014 - Document préparatoire

OBJECTIF : conclure un protocole à l'accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Serbie, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : le 24 septembre 2012, le Conseil a autorisé la Commission à ouvrir des négociations avec la Serbie au nom de l'Union européenne, de ses États membres et de la Croatie afin de conclure un protocole à l'accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Serbie, d'autre part, en vue de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

Ces négociations ont abouti au paraphe du protocole, 10 décembre 2013.

Il convient maintenant de conclure le protocole au nom de l'Union européenne.

BASE JURIDIQUE : articles 217 et article 218, par. 6, point a) i) et par. 8, 2ème al. du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) ainsi que l'acte d'adhésion de la Croatie.

N.B. : pour la conclusion du protocole au nom de la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA), la Commission propose au Conseil de donner son approbation, conformément à l'article 101, deuxième alinéa, du traité instituant la CEEA.

CONTENU : avec la présente proposition, il est prévu d'inviter le Conseil à adopter une décision visant à approuver, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, un protocole à l'accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Serbie, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

Le texte du protocole est joint à la proposition.

Une décision parallèle est proposée pour la signature et l'application provisoire du protocole au nom de l'Union européenne.

# Accord de stabilisation et d'association CE/Serbie: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole

2014/0039(NLE) - 20/07/2015 - Acte final

OBJECTIF : conclure un protocole à l'accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Serbie, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2015/1292 du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, du protocole à l'accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République de Serbie, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne.

CONTENU : la décision **approuve** au nom de l'Union et de ses États membres, le protocole à l'accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République de Serbie, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne.

Conformément à la décision 2014/517/UE du Conseil, le protocole a été signé, sous réserve de sa conclusion.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 20.7.2015.

# Accord de stabilisation et d'association CE/Serbie: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole

2014/0039(NLE) - 16/06/2015 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté une recommandation de David McALLISTER (PPE, DE) sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, du protocole à l'accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Serbie, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

Les députés appellent le Parlement européen à donner son approbation à la conclusion du protocole à l’accord.

# Accord de stabilisation et d'association CE/Serbie: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole

2014/0039(NLE) - 08/07/2015 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 643 voix pour, 39 voix contre et 24 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, du protocole à l'accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Serbie, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

Le Parlement donne son approbation à la conclusion du protocole à l’accord.